

LIBÉRONNS MUMIA !

Journaliste noir américain, Mumia Abu-Jamal a été condamné à mort en 1982 à l'issue d'un procès dont l'iniquité est internationalement reconnue (Amnesty International, Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, Parlement européen). Accusé du meurtre d'un policier, il a toujours crié son innocence. Il est aujourd'hui l'une des figures emblématiques du combat pour l'abolition universelle de la peine capitale. D'un continent à l'autre, sa situation suscite une mobilisation continue depuis une vingtaine d'années.

👁️ **Depuis près de 30 ans**, Mumia Abu-Jamal, condamné à la peine capitale au terme d'un procès raciste et expéditif, vit dans l'enfer du couloir de la mort d'une prison de Pennsylvanie.

👁️ **Depuis 30 ans**, la justice états-unienne fait obstacle à la manifestation de la vérité en refusant de prendre en compte les très nombreux faits et témoignages qui le disculpent.

👁️ **Depuis 30 ans**, Mumia est ainsi privé de son droit élémentaire, légal et constitutionnel à défendre son innocence. Les autorités politiques de Pennsylvanie n'ont toujours pas renoncé à assassiner cet homme, qui n'a commis d'autre crime que de défendre la cause des plus pauvres et des opprimés, de dénoncer le racisme institutionnel et le crime d'État qu'est la peine de mort, aux États-Unis et partout dans le monde où ce châtement inhumain est toujours en vigueur.

Mumia Abu-Jamal ne doit la vie qu'à la mobilisation internationale. Par deux fois, en 1995 et 1999, il fut l'objet d'une ordonnance d'exécution, mais la puissance de la protestation empêcha l'irréparable.

Une campagne internationale de protestation est en cours sous la forme d'une lettre pétition sollicitant l'intervention du Président Obama.

Nous vous invitons à en prendre connaissance et à la signer sur le site

www.mumiabujamal.com

Ensemble, démultiplions les initiatives de sensibilisation et de soutien à Mumia Abu-Jamal.

Rassemblement chaque mercredi soir de 18 à 20 heures face au Consulat des États-Unis à Paris - Place de la Concorde

L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION JUDICIAIRE

👁️ **En mars 2008**, une Cour d'appel fédérale suspendait sa condamnation à mort, jugeant que les instructions données au jury lors du procès de 1982 avaient influencé le verdict et surtout n'étaient pas conformes au droit. La Cour confirmait toutefois sa culpabilité en refusant tout nouveau procès, sans le moindre réexamen des faits.

👁️ **En avril 2009**, la Cour Suprême des États-Unis rejetait l'ultime recours de sa défense en écartant toute nouvelle instruction eu égard au racisme qui a présidé aux choix des jurés (récusation massive des candidats afro-américains), ce qui est pourtant contraire à la Constitution américaine.

👁️ **En janvier 2010**, la Cour Suprême a renvoyé l'affaire Mumia devant la Cour d'appel fédérale de Philadelphie en lui faisant injonction de changer sa décision. En avril 2011, résistant à l'injonction de la Cour Suprême, la Cour d'appel fédérale a confirmé la suspension provisoire de la condamnation à mort.

👁️ **En juillet 2011**, le Procureur de Philadelphie, au nom de l'État de Pennsylvanie, a saisi la Cour Suprême des États-Unis pour demander l'annulation de la décision de la Cour d'Appel.

👁️ **En octobre 2011**, pour la première fois, la Cour Suprême des États-Unis n'accompagne pas l'acharnement judiciaire de l'accusation en rejetant le recours du Procureur de Philadelphie qui demandait la condamnation à mort définitive de Mumia (VOIR AU VERSO).

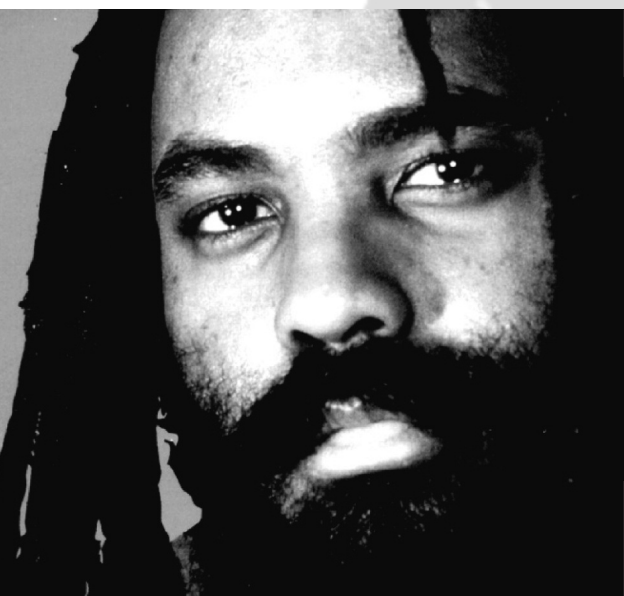
COLLECTIF UNITAIRE NATIONAL « ENSEMBLE SAUVONS MUMIA »

Le Collectif unitaire national regroupe une centaine d'organisations et de collectivités publiques françaises.
Contact : 43, boulevard de Magenta — 75010 Paris

Appel à la solidarité financière !

Sans argent, il n'y a aucun espoir d'échapper à l'exécution lorsqu'on est condamné à mort aux États-Unis. La défense de Mumia a déjà coûté plus d'un million d'euros, et les procédures en cours nécessitent un engagement financier permanent. Donnez à Mumia les moyens de se défendre, en adressant vos dons par chèques à l'ordre de « Mrap Solidarité Mumia » ou par internet sur notre site.

TOUTE L'ACTU DE LA MOBILISATION POUR MUMIA EST SUR LE SITE WWW.MUMIABUJAMAL.COM
COURRIEL CONTACT@MUMIABUJAMAL.COM
TÉL. : 01 53 38 99 99



UNE GRANDE VICTOIRE POUR MUMIA ! LA COUR SUPRÊME DES ÉTATS-UNIS REJETTE LE RECOURS DE L'ACCUSATION

La plus haute juridiction des États-Unis a annoncé le 11 octobre 2011 qu'elle renonçait à donner suite au recours du procureur de Philadelphie demandant l'annulation de l'arrêt rendu en avril dernier par la Cour d'appel fédérale. Cette dernière avait en effet confirmé sa décision précédente en ordonnant la suspension provisoire de la condamnation à mort.

« Cette décision est une grande victoire » ont déclaré les avocates de Mumia Abu-Jamal (Christina Swarns et Judith Ritter), ajoutant « qu'elle met fin à trente ans de litiges sur l'équité des audiences qui ont conduit à la condamnation à mort ».

La défense a également précisé que « la constitutionnalité de la peine capitale étant désormais écartée, Mumia Abu-Jamal sera automatiquement condamné à la peine de prison à vie sans possibilité de sortie conditionnelle, à moins que le procureur ne demande un nouveau procès, avec un nouveau jury, pour tenter d'obtenir une nouvelle décision le condamnant à mort ».

Le Collectif français de soutien à Mumia Abu-Jamal partage la satisfaction exprimée par l'équipe de défense, d'autant que c'est la première fois que la Cour Suprême des États-Unis n'accompagne pas l'acharnement judiciaire de l'accusation. Souvenons-nous que l'an passé, lors du renvoi de l'affaire devant la Cour d'appel fédérale, la Cour Suprême avait expressément demandé à cette dernière d'annuler sa décision concernant la suspension de la condamnation à mort.

Soyons donc particulièrement vigilants sur la suite de cette affaire qui a connu tant de rebondissements depuis 30 ans. La justice et les autorités américaines, à l'exemple de l'exécution récente de Troy Davis, n'ont pas encore tourné la page du déni de justice, du lynchage judiciaire et du crime d'Etat.

La victoire est belle mais la vigilance et la mobilisation doivent rester de mise, tant pour Mumia qui n'est pas encore définitivement à l'abri d'une nouvelle procédure judiciaire qui pourrait conduire à sa re-condamnation à mort, que pour tous les autres condamnés et notamment la quinzaine de prisonniers américains dont l'exécution est programmée avant la fin de l'année.


Liberté pour Mumia ! Vie sauve pour tous les autres condamnés à mort ! Abolition universelle de la peine capitale !


**POUR SAUVER MUMIA ABU-JAMAL,
PARTICIPEZ À LA CAMPAGNE INTERNATIONALE
D'INTERPELLATION DE BARACK OBAMA EN SIGNANT LA PÉTITION EN LIGNE
WWW.MUMIABUJAMAL.COM**

Comme l'ont déjà fait de nombreuses personnalités : Danielle Mitterrand (France), Günter Grass (Allemagne, prix Nobel de littérature), Mgr Desmond Tutu (Afrique du Sud, prix Nobel de la paix), Fatima Bhutto (Pakistan, écrivaine), Noam Chomsky (États-Unis, philosophe), Ed Asner (États-Unis, acteur et producteur), Mike Farrell (États-Unis, acteur), Michael Radford (États-Unis, réalisateur, Oscar du meilleur film pour *Il Postino / Le Facteur*), Colin Firth (Royaume-Uni, acteur et co-réalisateur du film *In Prison My Whole Life* sur l'affaire Mumia Abu-Jamal), Robert Meeropol (États-Unis, fils de Julius et Ethel Rosenberg).

**POUR L'ABOLITION UNIVERSELLE DE LA PEINE DE MORT
SIGNEZ LA PÉTITION EN LIGNE :
WWW.WORLDCOALITION.ORG**


**POUR SAUVER
MUMIA
ABU-JAMAL,
NOUS VOUS
INVITONS À AGIR**


 **En signant** la lettre-pétition à Barack Obama exigeant justice et liberté pour cet homme innocent : cliquez sur www.mumiabujamal.com.

 **En participant** chaque mercredi de 18 à 20 heures au rassemblement devant le Consulat des États-Unis (place de la Concorde à Paris).

 **En protestant** auprès de l'Ambassade des États-Unis : webmaster@amb-usa.fr

 **En donnant** à Mumia les moyens financiers de se défendre : versez au fond de solidarité Mrap solidarité Mumia et achetez la brochure L'affaire qui accuse la justice américaine.

 **En proposant** à votre municipalité d'élever Mumia au rang de Citoyen d'Honneur comme l'ont fait plus d'une vingtaine de villes françaises à l'exemple de Paris.

 **En lisant** les nombreux ouvrages de Mumia et tous ceux qui lui sont consacrés ; nen achetant le CD "SAD LOVE SONG", paroles et musique de Mumia.

 **En achetant** des timbres à l'effigie de Mumia édités par la Poste. Disponibles uniquement sur commande auprès du Collectif Mumia.

**Pour plus
d'informations :
www.mumiabujamal.com**